Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20260321-2026030-DE

N°030/2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PEILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à 10 h 30, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BECUWE, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 17 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

Présents : 18 ***Votants : 19***

PRÉSENTS : M BECUWE Philippe, Mme DERUYTER Isabelle, M MOUCHY Robert, Mme LEMEE Annie, M HERVE Patrick, Mme GEFFROY Nathalie, M MAHIEUX Lucas, Mme VALLIERE Danielle, M DREAN Mickaël, Mme COUDRAIS Josette, Mme COUDRAIS Myriam, M CHEVALIER Frédéric, Mme PINSEMBERT Odile, M MORIN Kévin, M SERAZIN Anthony, M POLOUBINSKI François, Mme LECLERCQ-BOISSEL Elodie, M CHARLES Philippe.

ABSENT : M ALLAERT Benoît
POUVOIR : M ALLAERT Benoît a donné procuration à COUDRAIS Josette

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annie LEMEE est désignée secrétaire de séance.

****

Objet : DESIGNATION DES ADJOINTS

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.
CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.
CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;
Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 15 suffrages exprimés pour la liste de Mme Isabelle DERUYTER.

Le conseil municipal, par

- 15 voix POUR
- 3 BLANCS
- 1 NUL

- ELIT la liste de Mme Isabelle DERUYTER.

- INSTALLE
  - Mme Isabelle DERUYTER en qualité de 1ère adjoint
  - M Patrick HERVE en qualité de 2ème adjointe
  - Mme Annie LEMEE en qualité de 3ème adjointe

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20260321-2026030-DE

- M Mickaël DREAN en qualité de 4ème adjointe
- Mme Josette COUDRAIS en qualité de 5ème adjointe

- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Conseil Municipal

Le secrétaire de séance,
Annie LEMEE

Le Maire,
Philippe BECUWE

MAIRIE DE PEILLAC (Morbihan)

Publié le :